

## LE GIPED EST EN DANGER!

Face à l'annonce de coupes drastiques dans le budget du Groupement d'intérêt public Enfance en danger (GIPED), la CNAPE interpelle la ministre des Solidarités et de la Santé et appelle à une mobilisation massive pour sauver cette institution qui contribue à la prévention et à la protection des enfants en danger.

Le GIPED regroupe la plateforme téléphonique du 119 et l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE).

Depuis bientôt 20 ans, le 119 reçoit des centaines d'appels chaque jour, et la nuit aussi, à propos d'enfants qui sont en danger ou supposés l'être. Ce sont des proches ou des adultes en proximité, voire les enfants eux-mêmes, qui s'inquiètent ou témoignent de mauvais traitements. Ils y sont encouragés parce que l'accès est direct, anonyme et gratuit et qu'il ne déclenche pas nécessairement une procédure administrative ou judicaire.

Les écoutants ne reçoivent pas moins de 450 000 appels par an dont une partie fait l'objet d'alerte auprès des autorités. Outre ces situations les plus graves qu'ils signalent, ils écoutent, soulagent, rassurent, conseillent, orientent, c'est là tout leur rôle de prévention.

Créé à l'origine pour recueillir des appels relatifs aux mauvais traitements à enfant, la plateforme téléphonique est rapidement devenue le lieu d'évoquer aussi des brimades, des humiliations, des négligences, des carences tout autant inacceptables que les violences physiques ou sexuelles infligées aux enfants. Le 119 a permis aux appelants d'oser alerter, et de réagir autrement que de saisir un service du Département ou le Procureur de la République. Il a permis certainement de sauvegarder de nombreux enfants en mettant un coup d'arrêt à des situations dégradées en voie de devenir des situations de danger.

Le 119 est donc incontestablement utile à la protection de l'enfance, et les services de l'aide sociale à l'enfance de chaque Département pourraient en témoigner. La plupart d'entre eux ne pourraient d'ailleurs assurer une telle permanence que la loi impose sur une plage horaire aussi étendue.

La baisse de 200 000 euros par l'État décidée pour le budget 2019 se double automatiquement de la baisse de la participation des Départements pour le même montant au nom de la parité des participations. C'est donc à une baisse de 400 000 euros que devra faire face le GIP, baisse qui est la répétition de 2018. Si pour cette année, la baisse a pu être amortie grâce au fonds de roulement du GIP, pour l'année prochaine, il n'en sera pas de même, car il n'existe plus aucune réserve de trésorerie. Cela aura pour conséquence directe la réduction des effectifs parmi les écoutants, et donc une remise en question de la qualité et de la permanence du 119.



N'est-ce pas là une atteinte à la protection de l'enfance et à un moyen précieux d'exprimer l'indicible ? N'est-ce pas une atteinte à la parole de l'enfant ?

Il est également à redouter que l'ONPE soit affecté par cette baisse alors que des missions nouvelles lui ont été dévolues par la loi de 2016 relative à la protection de l'enfant. L'ONPE est un moyen indispensable au rassemblement de données éparses, aux études et à la recherche dans ce domaine.

Maintes fois décriée, comment donc la protection de l'enfance peut-elle s'engager concrètement sur des voies d'amélioration sans une visibilité d'ensemble et sans un lieu ressources reconnu comme étant une référence nationale ?

La CNAPE déplore cette situation et en appelle à la ministre des Solidarités et de la Santé qui prochainement dévoilera sa stratégie pour la protection de l'enfance. Celle-ci ne pourra être bien traduite sans un GIP Enfance en danger conforté, fiable et porteur de progrès.

Ce serait un signe fort en faveur de l'enfance si le Gouvernement revenait sur sa décision de réduire le budget du GIP, et il est certain que les Départements suivront et même s'en réjouiront. L'enjeu ne peut être la réduction des dépenses publiques mais celui d'investir pour l'enfance de notre pays.

communication 01 45 83 07 00 mc.lanniee@cnape.fr

## À PROPOS DE LA CNAPE

Depuis 70 ans, la CNAPE, la fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au sein des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner lorsqu'il est en difficulté. Enfants en situation de danger ou en risque de l'être, en situation de handicap, concernés par la justice civile ou pénale, ou confrontés à des problèmes d'insertion, tous sont au cœur des priorités de la CNAPE. La CNAPE reconnue d'utilité publique depuis 1982.